

Service urbanisme

010/43.62.70 - e-mail: <u>urbanisme@olln.be</u>

010/43.62.79

Responsable du service : Pierre Jückler Gestionnaire du dossier : Elena Tolstova Le 06 juin 2024

ETUDE DU NOTAIRE HAYEZ Rue de Folx-les-Caves, 7

1350 JAUCHE

Maître,

<u>Concerne</u>: Renseignements urbanistiques – Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT. <u>V/Réf.</u>: -CP/2240352- <u>N/Réf</u>.: RN 309/24

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 02 mai 2024 relative à un bien sis à 1348 Louvain-la-Neuve, rue des Blancs Chevaux, 9/054 cadastré section **B n° 0022 00 N 002**, de contenance **2814 m²**, nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après les informations visées aux articles Art. D.IV 97, Art. D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du CoDT.

Situation au plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (A.R. 28/03/1979)	Zone d'habitat
Situation au schéma de développement communal (Conseil communal du 21 février 2017) (1)	Zone d'habitat à caractère urbain
Situation au guide communal d'urbanisme (A.M. du 5 juin 2018) ⁽¹⁾	Sous-Aire : 1_3, Aire de la couronne urbaine de Louvain-la- Neuve
Schéma d'orientation local / Schéma directeur ⁽¹⁾	PCA n°6 Louvain-la-Neuve quartier de l'Hocaille approuvé par Arrêté Royal le 12/03/1974
Schéma général d'aménagement ⁽¹⁾	Néant
Guide régional d'urbanisme	Néant
Permis de lotir ⁽¹⁾	Lotissement N4 HOCAILLE- EST, lot 4034, octroyé à l'UCL le 03/04/74.
Permis d'urbanisme(s) postérieur(s) à 1977	PB/1980/0104 octroyé le 10/06/1980 à la SA GIB en vue de construire un car port et un garage.
Division d'un bien sans permis de lotir (Art. D.IV.102)	Néant
Certificat d'urbanisme	Néant
Infraction ayant fait l'objet d'un PV ⁽²⁾	Néant
Insalubrité	Néant
Projet d'expropriation	Néant
Droit de préemption	Néant
Périmètre d'une opération de revitalisation urbaine ou de rénovation	Néant
urbaine (cf. D.V.13-D.IV.14 CoDT)	
Périmètre d'un site d'activité économique désaffecté (cf. D.V.1 CoDT)	Néant
Liste de sauvegarde	Néant
Site Natura 2000 ⁽¹⁾	Néant
Décret SOLS : données relatives au bien inscrites dans la banque de	Néant
données au sens de l'article 10 du décret du 05/12/2008 (gestion des sols)	
Site archéologique	Néant
Carte archéologique	Neant
Sites et monuments classés (1)	Néant
Inventaire Patrimonial et Architectural (IPA) (1)	Néant
Zone de captage (inclus ou à proximité directe)	Non
Zone de protection de captage (inclus ou à proximité directe)	Non
Bien repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Néant
Statut voirie	Régionale / Communale / privée/ parcelle enclavée
Accès à une voirie équipée en eau ,	Signalée comme équipée en eau. Pour savoir si le réseau est
	capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre
	contact avec l'i.n.B.W. rue Emile François n°27 à 1474
	Genappe.

Accès à une voirie équipée en gaz et électricité	Signalée comme équipée en gaz et électricité. Pour savoir si le réseau est capable de servir un nouveau projet éventuel, prendre contact avec ORES, avenue Jean Monnet n°2 à 1348 Louvain-la-Neuve.
Canalisation VIVAQUA	Néant
Station d'épuration individuelle	Néant
Cours d'eau	Néant
Zone inondable (Arrêté Ministériel du 13/07/2006) ⁽¹⁾	Néant
Bien impacté par les inondations de Juillet 2021	Oui
Egouttage	Zone d'assainissement au plan PASH: Régime d'assainissement collectif approuvé en date du 10/11/2005 Egouttage dépendant de la station d'épuration de : BASSE WAVRE (Dyle) Type de système d'égouttage : Eau usée excl./ Eau claire excl.
Site à réaménager (SAR) (1)	Néant
Plan à l'étude ⁽¹⁾	Parcelle(s) située(s) à l'intérieur du périmètre : Néant
Remarques	Nous vous rappelons que toute demande de création de logement(s) nécessite un permis d'urbanisme. Les renseignements communiqués sous couvert de la présente visent exclusivement ceux visés à l'article D.IV.97 du Code du Développement Territorial. La Ville ne peut être tenue responsable pour tout autre renseignement non visé dans l'article précité, non étudié dans le présent document, telle que les éventuelles voiries communales (anciennement chemins ou sentiers vicinaux), servitudes ou emprises diverses, etc., pouvant grever la/les parcelle(s) visée(s).

(1) Les pourcentages indiqués sont approximatifs.

Selon le <u>règlement communal</u> approuvé par le Conseil communal en sa séance du 26 juin 2018 et par la Tutelle wallonne en date du 22 août 2018, concernant la redevance pour renseignements administratifs, nous vous prions de verser la somme de <u>75,00 EUR. Pour ce faire, veuillez utiliser exclusivement la communication structurée reprise sur le virement ci-joint.</u>

Nous vous prions d'agréer, Maître, à l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège :

Le Directeur général, Par délégation,

> G. Meeus Chef de Bureau

La Bourgmestre, Par délégation, L'échevin de l'urbanisme

> B. Jacob/ 1er échevin

⁽²⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de situation infractionnelle sur ce bien, et qu'il ne peut être assuré que les constructions qui se trouvent sur le terrain ont toutes fait l'objet d'un permis d'urbanisme.